ID: 083-218301232-20241009-DEL_2024_145_PA-BF



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 octobre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le neuf octobre, à 16h00,

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de séance sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Daniel ALSTERS, Maire.

Date de la convocation : 3 octobre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 31

Nombre de votants : 30

Pour: 24 Contre: 3 Abstention(s): 3 Ne participe pas: 0

Secrétaire de séance : Laetitia BATTÉ

Présents:

Daniel ALSTERS, Patricia AUBERT, Jean-Luc GRANET, Robert PORCU, Eliane THIBAUX, Eric MIGLIACCIO, Carole DE PERETTI, Véronique DI MAGGIO, Céline BOTTASSO, Laetitia BATTÉ, Linda ROMERO, Claudia VITEL, Bernard ROTGER, Frédéric CARTA, Pascal GONET, Marie-Cristine NICOLAS, Pierre CHAZAL, Marie-Anne BENJO, Camille DESANGES, Elisabeth MOSER, Francine CHENET, Jean-Pierre MEYER, Laurence COCHE- DEGRASSAT, Jean-Pierre ROUSSEL, Gilles GARCIA

Représenté(s):

Muriel CANOLLE donne procuration à Robert PORCU, Fanny MAZELLA donne procuration à Eliane THIBAUX, Armande PROSPERI donne procuration à Claudia VITEL, Jacques VENET donne procuration à Marie-Anne BENJO, Roger-Pol COTTEREAU donne procuration à Elisabeth MOSER

Absent(s):

Luc DE MARIA

DEL_2024_145 : Décision modificative n° 2 pour le budget annexe des Parcs et stationnement

Après avoir entendu le rapport de Marie-Anne BENJO, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Vu l'avancement du budget annexe des Parcs et stationnement pour l'exercice 2024, il est nécessaire de procéder aux ajustements de crédits détaillés dans les documents budgétaires joints.

Cette décision modificative s'équilibre donc comme suit :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	0,00 €	-70 000,00 €	-70 000,00 €	0,00 €
Opérations d'ordre	-70 000,00 €	0,00 €	0,00 €	-70 000,00 €
TOTAL	-70 000,00 €	-70 000,00 €	-70 000,00 €	-70 000,00 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser les jeux d'écritures tels que présentés.

Pour : 24 **Contre** : 3

Laurence COCHE-DEGRASSAT, Jean-Pierre ROUSSEL, Gilles GARCIA

Abstentions: 3

Elisabeth MOSER, Francine CHENET, Roger-Pol COTTEREAU

Envoyé en préfecture le 14/10/2024

Reçu en préfecture le 14/10/2024

Publié le

ID: 083-218301232-20241009-DEL_2024_145_PA-BF

Adoptée à la majorité des voix exprimées.

Pour extrait conforme,



Signé électroniquement par : Daniel ALSTERS Date de signature : 10/10/2024 Qualité : Maire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire dans le délai de deux mois à compter de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de 2 mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Toulon (5 rue Racine – CS40510-83041 TOULON CEDEX 9) dans le délai de 2 mois, à compter de sa notification ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal peut être saisi par "Télérecours citoyens" accessible par le site www.telerecours.fr.

Publié sur le site de la commune le : 15/10/24